

Eléments financiers

Commission permanente
du 23/01/2023

N° 47489

Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°26559	APAE : 2022-SENSI004-1 ENS - ACQUISITIONS DE TERRAINS		
Imputation	21-738-2111-0-P433		
	Terrains nus(I)		
Montant de l'APAE	600 000 €	Montant proposé ce jour	23 688,50 €
TOTAL			23 688,50 €

Envoyé en préfecture le 26/05/2021

Reçu en préfecture le 26/05/2021

Affiché le **26 MAI 2021**

ID : 035-213502289-20210521-DEL_2021_054-DE



Date de la convocation : vendredi 14 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 14 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 21 mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Rance et Frémur, rue Saint-Exupéry sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Présents : 26

Sophie BÉZIER, Yvon POUTRIQUET, Patricia MARTINEAU, Daniel LEROY, Morgane GOUES, Sylvain BRIANT, Lydie DUHIL, Frédéric MABBOUX, Marie-Thérèse HUBERSON, Christèle ANDRÉ, Guy RAVAILLAULT, Aline NEDJAR, Christophe PEGEOT, Isabelle DERRIEN, Jérôme RIVIERE, Delphine SCHAPMAN, Thierry WATTERLOT, Sandrine GROMIL, Séverine OLLIVIER-ROUX, Éric GOASDOUÉ, Christine COLAS, Valérie DELCOURT, Yohann HÉDIN, Samuel MARTINEAU, Jacques ERTLÉ, Stéphanie GAUDIN

Absents représentés : 3

François-Xavier LEVREL a donné pouvoir à Sophie BÉZIER, Dominique GUILLOUET a donné pouvoir à Yvon POUTRIQUET, Alain BARBÉ a donné pouvoir à Christine COLAS,

Secrétaire de séance : Madame Séverine OLLIVIER-ROUX

URBANISME

DÉLIBÉRATION N°2021-054 - ACTUALISATION DES PERIMETRES DES ZONES DE PREEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Rapporteur : M. Guy RAVAILLAULT

Le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dispose, sur la commune de Pleurtuit, de plusieurs zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles.

Par courrier en date du 08 décembre 2020, les services du département proposent une actualisation du périmètre de ce droit de préemption avec pour objectif :

- D'assurer une surveillance du marché foncier sur le périmètre proposé et permettre le positionnement prioritaire du département, en cas de vente d'une parcelle (étant précisé que le droit de préemption départemental peut être délégué à la commune),
- De préserver les parcelles de grande qualité écologique et paysagère et assurer à terme une gestion cohérente des sites.

Au fil des années, quelques incohérences ont pu être constatées avec les périmètres initialement actés par délibération. A cet effet, le cabinet CERESA a été missionné par le département afin d'en effectuer l'étude.

De fait, quelques évolutions de l'occupation des sols ont été constatées au sein du périmètre des zones de préemption (notons l'exemple de zones aujourd'hui situées en zone urbaine ou construite, en contradiction avec les enjeux de préservation initialement décrits).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan local de l'urbanisme approuvé le 20 juillet 2018 et notamment la partie des annexes délimitant les différentes zones de préemption ;

Vu le courrier du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 08 décembre 2020, réceptionné en mairie le 11 décembre 2020 proposant différentes évolutions du périmètre des zones de préemption ;

Vu l'avis de la commission « Urbanisme, aménagement, foncier » du 5 mai 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les modifications des périmètres des zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles telles qu'indiquées dans les plans ci-annexés.

VOIX POUR : 29 (UNANIMITÉ)

VOIX CONTRE : 0

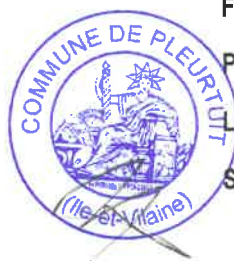
ABSTENTION (S) : 0

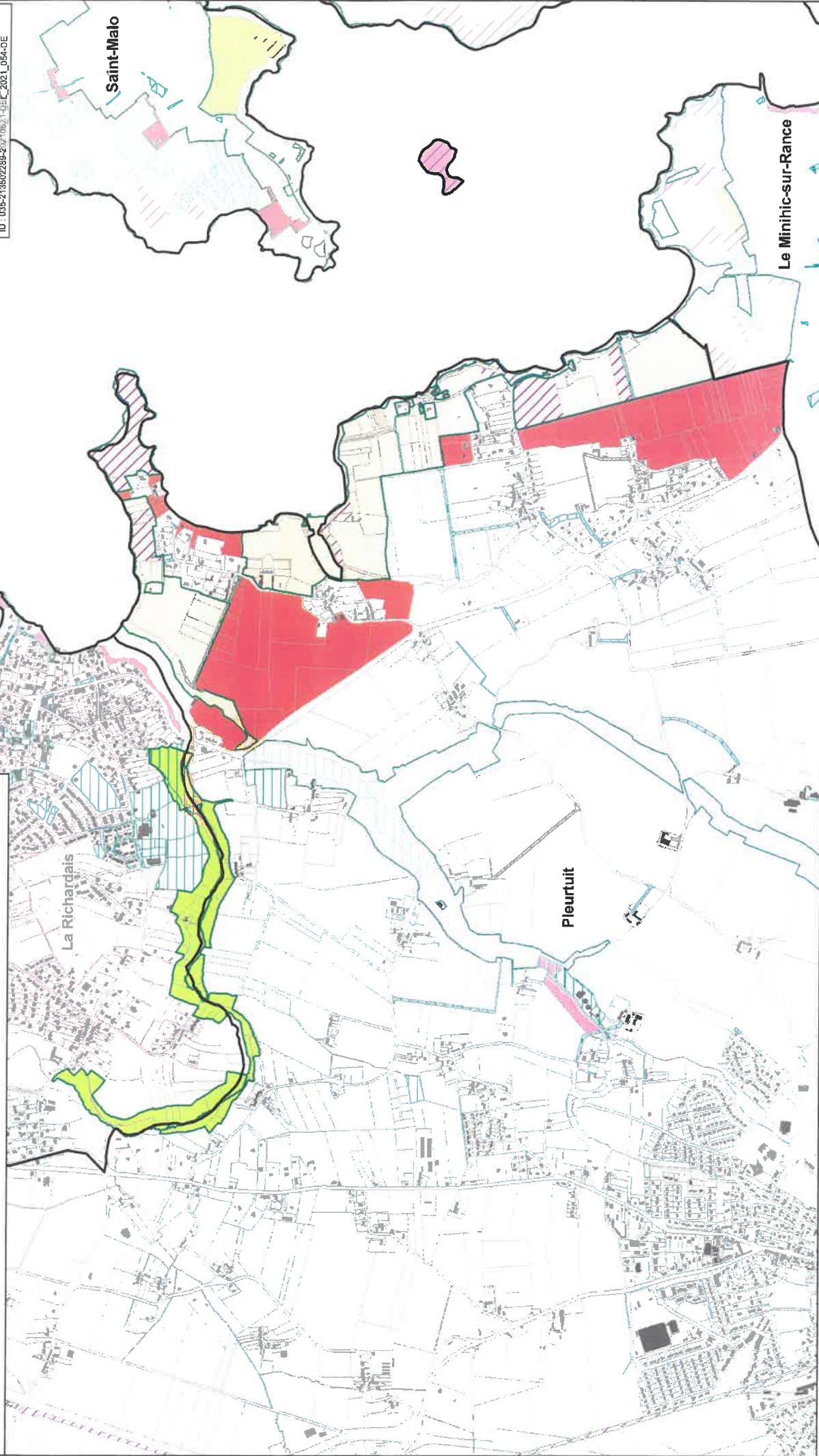
Fait à Pleurtuit, le 21 mai 2021

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sophie BÉZIER





Zone de préemption actuelle

Proposition

Réduction de la zone de préemption

Extension de la zone de préemption

Zone de préemption finale

Propriété du Département

Propriété communale

Limite communale

Cadastré

Bâti

Fonds : Mégalis Bretagne; Cadastre

Sources : CD 35; DREAL Bretagne

Mai 2018

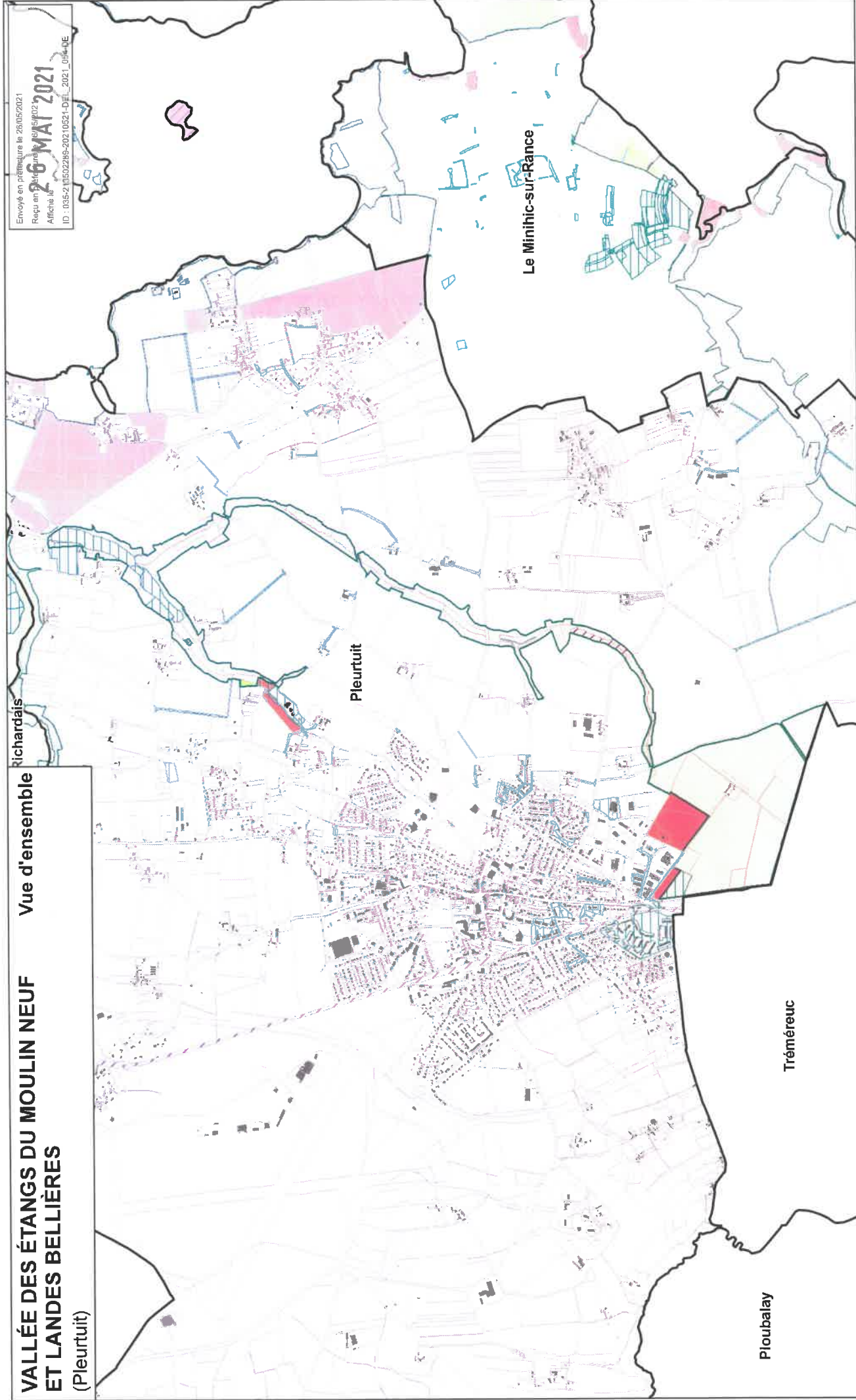
0 75 150 300 Mètres



VALLÉE DES ÉTANGS DU MOULIN NEUF ET LANDES BELLIÈRES

(Pleurduit)

Vue d'ensemble



Richardais

Pleurduit

Le Minihic-sur-Rance

Ploubalay

Trémereuc

Zone de préemption actuelle

Proposition

Réduction de la zone de préemption

Extension de la zone de préemption

Zone de préemption finale

Propriété du Département

Propriété communale

Limite communale

Cadastre

Bâti

Fonds : Méalès Bretagne: Cadastre
Sources : CD 35; DREAL Bretagne

Mai 2018 0 100 200 400 Mètres



CERESA
Service des Eaux et des Forêts

Envoyé en préfecture le 26/05/2021

Reçu en préfecture le 26/05/2021

Affiché le 26 MAI 2021

ID : 035-210302285-20210521-DEL_2021_034-DE

